



Convocation entretien préalable

Par **letista**, le **23/03/2009** à **09:39**

bonjour,

Dans un premier temps je tenais à vous remercier pour la réponse à ma première question cela dit j'en aurais une autre concernant l'entretien.

Voilà nous sommes une petite société et nous n'avons pas de bureaux, mais seulement un endroit où chaque salarié doit déposer le camion en fin de service et ma question serait de savoir si nous devons obligatoirement louer un bureau pour l'entretien préalable à un licenciement.

En vous remerciant par avance pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **23/03/2009** à **13:06**

bonjour,

le siège social est-il situé où ?

Par **letista**, le **23/03/2009** à **13:49**

bonjour,

Le siège social est basé à Marseille, mais il n'a pas de locaux et juste une adresse postale